

tions destinées à alléger son fardeau. Depuis août 1948, le Canada, pour sa part, a fait des dons en vivres et en fournitures d'une valeur de \$1,040,000.

Se rendant compte que le problème était loin d'être passager et qu'il ne suffisait pas pour le résoudre de façon définitive de continuer à ravitailler ces réfugiés, les Nations Unies donnèrent instruction à une Mission d'enquête économique d'aller au Moyen-Orient s'enquérir des facteurs qui pourraient amener éventuellement la fin de l'assistance internationale. Après plusieurs mois d'étude, la Mission fit connaître qu'aussi longtemps que durerait la tension politique entre Israël et les États arabes, tout programme de rapatriement ou de rétablissement ne saurait offrir de solution définitive au problème des réfugiés. Dans son rapport, cependant, la Mission exprimait l'avis qu'il y avait lieu de mettre fin au régime des secours et de procurer aux réfugiés des emplois utiles leur permettant de gagner un salaire. Le projet de la Mission prévoyait pour 1950 l'embauchage, dans diverses entreprises constructives, d'un nombre croissant de réfugiés, afin d'augmenter la capacité de production de ces derniers. A mesure que s'accroîtrait le nombre des personnes embauchées, le nombre des secourus diminuerait, puis viendrait un moment où les États arabes pourraient se charger du petit nombre qui resterait. La Mission préconisait la création d'un organisme financé par un fonds de \$52,700,000, qui aurait pour tâche d'assurer aux réfugiés des secours et du travail rémunéré jusqu'au 30 juin 1951.

Résolution de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale des Nations Unies adopta, le 2 décembre 1949, une résolution conforme au rapport provisoire de la Mission d'enquête économique et institua l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle autorisa en même temps la création d'un fonds de \$54,900,000, constitué par les contributions des gouvernements intéressés. Aux termes de cette résolution, secours directs et travail rémunéré seraient assurés jusqu'au 30 décembre 1950. Après cette date et jusqu'à l'expiration du programme, soit le 30 juin 1951, l'Office se bornerait à procurer aux réfugiés du travail rémunéré. Les Nations Unies espèrent, par l'emploi à des travaux utiles des facultés latentes de cette masse de réfugiés, accroître la productivité du Moyen-Orient et en relever le niveau de vie.

Le Secrétaire général a nommé un Canadien, le major-général Howard Kennedy, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est un homme qui a acquis une vaste expérience dans le maniement de grandes entreprises tant civiles que militaires. Il a été quartier-maître général de l'armée canadienne outre-mer pendant la seconde guerre mondiale. Dès qu'il eut fait le choix de son personnel, le général Kennedy s'est rendu dans le Proche-Orient, en avril 1950, et s'est chargé de distribuer des secours à la place de la Croix-Rouge internationale; il s'occupe actuellement de mettre au point plusieurs projets destinés à procurer du travail rémunéré aux réfugiés.

Le Gouvernement canadien a fait savoir au Secrétaire général que pour la période se terminant en 1950 il contribuerait au fonds de l'Office une somme de \$750,000. On prévoit qu'une bonne partie de cette contribution sera affectée à l'achat de produits canadiens. Le Gouvernement canadien accueillera avec sympathie la demande d'une nouvelle contribution de \$750,000, si la première somme est épuisée à la fin de 1950.